



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

Féchy, le 29 novembre 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Au sujet du préavis municipal N° 5/2023 relatif au budget 2024

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion et des finances (COGEFIN), composée de Monsieur Tobias MEYER, président, Mesdames Esther GAILLARD et Christine KAESERMANN, Messieurs Thomas VON ARX, Philippe HAHN, Alexandre HORVATH et Rolf WEBER, membres, et Messieurs Pierre PILLOUD et Roger WALDER, suppléants, s'est réunie le 27 novembre 2023 afin d'étudier le préavis municipal N° 5/2023.

M. Andreas MEYER, Syndic, et Mme Francine DUPUIS, Municipale, étaient présents pour nous présenter ce préavis portant sur le budget municipal 2024 et répondre à nos sollicitations. Le Syndic et la Municipale ont pris le temps de nous expliquer les éléments du budget 2024 et de répondre à nos questions. Nous les remercions pour les explications fournies. La Commission constate que le préavis est assez succinct, à l'inverse de la richesse des explications fournies par le Syndic.

Le préavis N° 5/2023 présente un excédent de charges de CHF 404'465.- pour un budget municipal 2024 de CHF 8'618'707.- en augmentation de près de 6 % par rapport à l'année passée. Le budget 2024 est marqué par l'augmentation des charges financières liées à la construction du Collège de la Pra et, dans une moindre mesure, par la hausse des frais de personnel de 15%. Cependant les contributions pour le Canton, tant en ce qui concerne la péréquation, hors du contrôle de la commune, la prévoyance sociale et la participation à la police cantonale voient peu de changements.

Il faut noter que ce budget prévoit un prélèvement de CHF 400'000.- du compte « Réserves pour investissements futurs » afin de faire face aux charges financières des emprunts bancaires liés au chantier du Collège de la Pra. En effet, la plus grande partie des crédits de constructions va être sollicitée en 2024 alors que le loyer de l'ASSAGIE ne commencera qu'après la remise des clés du nouveau collège prévue en novembre 2024. A ce jour, environ 3 millions ont été dépensés sur les 15,839 millions votés lors du préavis 2-2022. Il faut aussi rappeler que lors de la clôture de l'exercice

2022, le bénéfice substantiel réalisé avait permis de verser CHF 450'000 dans ce compte « Réserves pour investissements futurs ».

La Commission a passé en revue les positions du budget et la Municipalité présente a clarifié les éléments que nous avons soulevés :

- Compte 102.3099.00 Charges diverses des autorités : Ce compte comprend les frais liés aux formations des municipaux, les frais de téléphone, les remboursements des kilomètres effectués pour la Commune, les frais de repas et le matériel informatique nécessaire aux municipaux.

- Compte 110.3011.00 Traitement du personnel : L'augmentation des charges de CHF 40'000.- est proposée par la Municipalité pour les raisons suivantes : Premièrement, l'augmentation permet de tenir compte des adaptations salariales prévues dans le nouveau règlement toujours en consultation (hausse de 2% selon l'indice des prix à la consommation pour compenser le renchérissement, hausses liées aux années de service). Deuxièmement, l'augmentation reflète une hausse des heures de travail liées à un accroissement des tâches administratives. Troisièmement, l'augmentation tient compte d'une rétribution à double durant une période de transition de quelques mois lors du remplacement de la boursière Mme Sylvie Favre qui prendra sa retraite d'ici fin 2024.

- Compte 210.4040.00 Droits de mutation : Un montant prudent de CHF 150'000.- a été prévu pour cette recette, sachant qu'il y a une grande incertitude liée aux transactions immobilières au sein de la commune.

- Compte 210.4411.00 Impôt sur les gains immobiliers : Là aussi la prudence est de mise avec un montant modeste de CHF 100'000.- mis au budget 2024.

- Compte 351.3120.00 Bâtiment communal du Saugey - Électricité, eau et chauffage : Une augmentation prévue de CHF 10'000.- par rapport à 2023 s'explique par le renchérissement des coûts de l'électricité.

- Compte 355.3120.00 Bâtiment en Rionzier – Électricité, eau, chauffage : L'augmentation prévue pour ce poste de CHF 9'000.- dans le budget 2023 à CHF 30'000.- dans le budget 2024 est justifiée par la réalité des coûts dans les comptes 2022. Ce poste a coûté CHF 23'978.20 en 2022 et une nouvelle augmentation des tarifs de l'électricité aura probablement lieu en 2024.

- Compte 356.3141.01 Collège de la Pra – Rénovation bâtiment : Le poste prévu de CHF 50'000 s'explique par l'installation de serrures électroniques sur toutes les portes du bâtiment actuel afin d'avoir un système de fermeture harmonisé avec la nouvelle construction et compatible avec le système qui a été mis en place dans les classes à Aubonne. Les enseignants et intervenants auront besoin d'un seul badge pour accéder à ces locaux repartis sur plusieurs communes.

Compte 356.3222.02 Collège de la Pra – Intérêts emprunt phase 2 (exécution) : La charge de CHF 400'000.- est basée sur l'hypothèse d'un intérêt bancaire de 2.5 % appliqué à des crédits de construction étagés de près de CHF 16 millions pris à la BCV.

- Compte 430.3143 Entretien de la signalisation et de l'éclairage public : Ce compte voit une augmentation significative pour passer à CHF 27'000.- en raison de la pose des panneaux de signalisation des diverses zones 30 km/h.

- Compte 430.3199.00 Frais divers : On passe d'une dépense de CHF 10'044.- en 2022 à CHF 1'000.- prévus pour 2024. En effet, la Municipalité a eu la volonté de diminuer le montant prévu au budget de ce compte afin de mieux ventiler les dépenses inhérentes à la voirie.

- Compte 450.3188.00 Enlèvement des ordures : Une augmentation de près de 12% est prévue pour 2024 pour ce travail effectué par l'organisation intercommunale SADEC qui subit un surcoût lié au renchérissement de l'énergie.

- Compte 510.3522.00 Participation ASSAGIE : Comme mentionné dans le rapport de gestion, la participation communale aux coûts de l'ASSAGIE est répartie pour moitié selon le nombre d'habitants et pour moitié selon le nombre d'élèves enclassés. Le budget de l'ASSAGIE prévoit 96 élèves fezzolans pour l'année 2024.

Après discussions et délibérations, le Commission de gestion et des finances vous propose à l'unanimité des membres d'accepter ce budget faisant l'objet du préavis N° 5/2023 tel que présenté.

Pour la Commission de gestion et des finances,

Le Président

Les Membres

